

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mars 2023

Convocation du 9 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 mars 2023.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, EDIN, JOBERT, LINARD, ORIEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme LEGRAND Nathalie
Mr BERARDI Marc donne pouvoir à Mr Jean-Pierre Beaudoin
Mme CULLERIER Vanessa
Mr GERFAULT Dominique
Mr LUCIEN David
Mr GUILLEUX Michel
Mme DESPLATS Raphaëlle

Absents : Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 09/03/2023
Affichage : 16/03/2023

Secrétaire de séance : Mme Audrey ORIEUX

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU SIEM

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7

Vu le Code de l'Energie ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions de Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché,

Considérant que le SIEML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2024,

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20230313-DEL13032023016-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de JARZE VILLAGES souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité ;
- D'autoriser le représentant du coordinateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de JARZE VILLAGES.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

